Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FORMATION PROFESSIONNELLE POUR LES JEUNES ADULTES EN DIFFICULTÉ BÉNÉFICIAIRES DU RI

Le Conseil d'Etat remercie les employeurs qui soutiennent le programme de formation des jeunes adultes en difficulté

Conviés par les conseillers d'Etat Anne-Catherine Lyon, Pierre-Yves Maillard et Jean-Claude Mermoud, quelque 180 employeurs participant au programme cantonal vaudois d'insertion par la formation professionnelle FORJAD recevront ce soir les remerciements du Conseil d'Etat. Leur engagement contribue en effet largement à la réussite du programme FORJAD.

Lancé en 2006 par le Département de la santé et de l'action sociale, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture et le Département de l'économie, le programme FORJAD (formation professionnelle des jeunes adultes en difficulté) montre des résultats encourageants. La rencontre de ce jour sera l'occasion de dresser un bilan et de recueillir des témoignages de la part des employeurs et des organismes qui y participent avec engagement depuis sa mise sur pied.

Le programme FORJAD comprend deux étapes. La première consiste en des mesures d'insertion socio-professionnelles durant lesquels les jeunes âgés de 18 à 25 ans se préparent à entrer en formation professionnelle tout en développant des compétences sociales et en bénéficiant d'appuis scolaires. La seconde étape a pour but de leur permettre d'accomplir une formation professionnelle certifiée. Près de 700 mesures de préparation à l'entrée en apprentissage sont octroyées chaque année à de jeunes adultes bénéficiaire du RI. 500 jeunes se trouvent en formation en entreprises (62%, CFC dual), en écoles publiques ou privées (22%) ou en institutions (16%).

Depuis la création du programme FORJAD, 70% des jeunes adultes inscrits poursuivent avec succès leur formation professionnelle ou ont obtenu leur CFC, dans des domaines aus-si variés que la vente, l'administration, la construction, la santé ou le social, l'hôtellerie, les transports, les arts et métiers, l'industrie et l'informatique.

Au vu du succès rencontré par ce programme, le Conseil d'Etat a adopté sa pérennisation via l'harmonisation des normes financières régissant le Revenu d'insertion et le régime des bourses d'études. Après décision du Grand Conseil, le Revenu d'insertion permettra d'offrir un dispositif de transition vers la formation professionnelle pour les jeunes adultes sans formation professionnelle accomplie.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 29 juin 2009

DFJC, Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat, 021 316 30 01 - DEC, Jean-Claude Mermoud, conseiller d'Etat, 021 316 60 10 - DSAS, Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat, 021 316 50 04 - Antonello Spagnolo, responsable du projet FORJAD, 021 316 50 23